

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 48
---	---	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Confortement de la digue nord du port d'Argelès-sur-Mer – Avenant en moins-value

Article 1 :	<p>Dans le cadre d'un marché passé en appel d'offres ouvert pour le confortement de la digue nord du port d'Argelès-sur-Mer, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 06/01/2022 et a retenu le groupement RAZEL-BEC, BUESA, BUESA TMF, TDA, GUINTOLI pour un montant de 7 925 778,00 € HT et une durée d'exécution de 10 mois.</p> <p>Au cours du chantier, des ajustements de son organisation ont été mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un quai provisoire pour faciliter les travaux et changement des horaires - Remplacement du géotextile initial par une couche filtre en matériaux granulaires - Recours au dragage mécanique au lieu du dragage hydraulique afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage en raison de la présence d'enrochements supplémentaires découverts et non visibles - Création d'une unité de criblage sur la plage du Racou en raison de la nécessité de d'éliminer les sables non compatibles - Évacuation du surplus d'enrochements <p>Ces différents imprévus, liés à la complexité du chantier, ont conduit à la création de prix nouveaux, pour un montant total de <u>633 711,18 € hors taxe.</u></p> <p>Par ailleurs, la réalisation des prélèvements à la côte du projet a permis d'avoir une idée plus précise concernant le pourcentage des fines dans le sable à recharger sur la plage du Racou.</p> <p>Le résultat étant inférieur au seuil défini (10%), la non-réalisation des travaux d'hydro-cyclonage, et de l'installation de chantier correspondante, a permis de réaliser une importante économie de <u>793 549,00€ hors taxe.</u></p> <p>Financièrement, cela a pour conséquence un montant total de l'avenant <u>en moins-value de 159 837,82 € hors taxe,</u> ce qui représente 2,02% d'écart avec le montant initial du marché.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 7 765 940,18 € hors</p>
--------------------	---

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2023

Application agréée E-consulte.com

99_RU-066-216600080-20230614-DEC03_23061

Enfin, en raison des ajustements de l'organisation du chantier précisés ci-avant, le délai du marché se voit prolongé de 10 jours (jusqu'au 26/06/2023) afin de permettre à l'entreprise l'installation des bancs, poubelles, luminaires et la remise en état du parking dans sa globalité.

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 14/06/2023.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ

En date du 19/06/2023

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie

Le Maire,



Antoine PARRA.



REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-060-215609080-20230614-DEC18_23051